

fongicide Pristine

fiche technologique

brassicacées,
légumes-bulbes,
cucurbitacées et
légumes-racines

Protection préventive à large spectre avec avantages AgCelence^{MD}.

- Modes d'action multiples offrant une protection contre plusieurs maladies clés dans les légumes
- Cible plusieurs stades du cycle biologique de la maladie pour prévenir l'infection et la propagation de la maladie
- Effet systémique local et résistance rapide au délavage par la pluie
- Avantages **AgCelence** exclusifs¹ pour une meilleure tolérance au stress et un potentiel de rendement accru

Matières actives

Boscalide – groupe 7
Pyraclostrobin – groupe 11

Type de formulation

Granulé mouillable

Une caisse contient

4 bidons de 2,83 kg

Entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dépourvu de drain de plancher.

Cultures

Brassicacées, légumes-bulbes²,
carottes, céleri-rave, cucurbitacées

Calendrier de traitement

Intervalle de 7 à 14 jours.

Appliquer en mode préventif, avant le développement de la maladie, sauf indication contraire. Utiliser un intervalle court pendant les périodes de croissance rapide ou de forte pression de la maladie.

Maladies supprimées

Brassicacées.

Pourriture grise (*Botrytis cinerea*), mildiou (*Peronospora parasitica*)³

Dans les légumes-bulbes.

Alternariose (tache pourpre) (*Alternaria porri*), brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*), mildiou (*Peronospora destructor*)³

Dans les carottes.

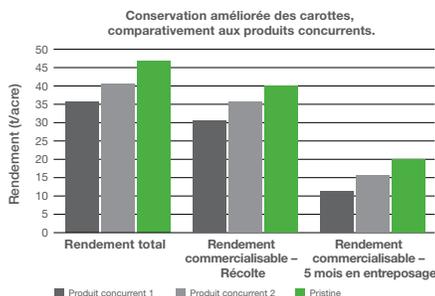
Alternariose (*Alternaria dauci*)

Dans le céleri-rave.

Septoriose (*Septoria apiicola*)

Dans les cucurbitacées.

Alternariose (*Alternaria cucumerina*), chancre gommeux (*Didymella bryoniae*), oïdium (*Podosphaera xanthii*)



Source : Études de BASF et de tiers indépendants, 2010

¹ Les avantages **AgCelence** concernent les produits qui contiennent la matière active pyraclostrobin. Toutes les comparaisons sont par rapport au traitement habituel du producteur, à moins d'indication contraire.

² Ne pas faire de traitements consécutifs de Pristine^{MD} en présence de mildiou dans les légumes-bulbes. Appliquer Pristine dès l'apparition de la maladie et traiter de nouveau, de 5 à 7 jours plus tard, au moyen d'un fongicide d'une classe chimique différente.

³ Répression seulement.

Doses d'emploi

Un bidon de Pristine traite de 2,2 à 4,9 ha (de 5,4 à 12 acres).

Brassicacées	1,0 kg/ha (405 g/acre)
Légumes-bulbes ⁴	1,0 à 1,3 kg/ha (405 à 526 g/acre)
Carottes	580 à 735 g/ha (230 à 300 g/acre)
Céleri-rave	735 g/ha (300 g/acre)
Cucurbitacées	0,9 à 1,3 kg/ha (364 à 526 g/acre)

Utiliser une forte dose pendant les périodes de croissance rapide et de forte pression de la maladie.

⁴ Utiliser une forte dose pour la répression du mildiou dans les légumes-bulbes.

Séquence des mélanges

1. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est propre avant de l'utiliser.
2. Remplir la cuve à moitié d'eau et démarrer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de fongicide Pristine dans la cuve.
4. Continuer d'agiter tout en finissant de remplir la cuve.
5. Après l'utilisation, nettoyer la cuve du pulvérisateur conformément aux recommandations de l'étiquette.

Conseils d'application

Résistance au délavage par la pluie – 1 heure.

Délai de sécurité après traitement

4 jours pour les brassicacées.

3 jours pour les légumes-bulbes, les carottes, le céleri-rave.

De 12 heures à 3 jours pour les cucurbitacées.

Consulter l'étiquette pour de plus amples détails.

Gestion de la résistance – Ne pas faire plus de deux traitements consécutifs du fongicide Pristine avant d'alterner avec un fongicide offrant un mode d'action différent et n'appartenant pas aux groupes 7 ou 11. Le nombre d'applications de fongicides du groupe 11 ne doit pas être supérieur à 50 % du nombre total d'applications de fongicides par saison.

Délai d'attente avant la récolte

4 jours pour les brassicacées.

7 jours pour les légumes-bulbes.

De 0 à 3 jours pour les carottes, le céleri-rave et les cucurbitacées.

Mélanges en cuve

Aucun mélange n'est recommandé sur l'étiquette.

Pour plus d'information

Appelez le Centre d'assistance à la clientèle **AgSolutions**^{MD} au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez **agsolutions.ca**.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions est une marque déposée de BASF Corporation; **AgCelence** et **PRISTINE** sont des marques déposées de BASF SE; toutes sont utilisées avec autorisation par BASF Canada Inc. Le fongicide **PRISTINE** devrait être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte préventive contre les maladies. © 2015 BASF Canada Inc.